

■ DECISION MUNICIPALE 2022 - 459

Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ Considérant :

La décision municipale n° 2016 – 362 du 20 septembre 2016, certifiée exécutoire le 12 octobre suivant, autorisant la signature d'un contrat d'entretien avec la société Horoges HUCHEZ 4, rue de la Croix à FERRIERES (60420) pour la maintenance et l'entretien de l'horloge de l'église Saint Médard

■ Considérant :

La proposition du 16 août 2022 de la société Horoges HUCHEZ pour la maintenance et l'entretien de l'horloge de l'église Saint Médard

■ Décide :

Article 1 : de signer un contrat d'entretien avec Horoges HUCHEZ, 4, rue de la Croix à FERRIERES (60420) ayant pour objet les missions précitées

Article 2 : de fixer le montant annuel de ces prestations à 350 euros hors taxes (trois cent cinquante euros hors taxes) soit 420 euros TTC (quatre cent vingt euros toutes taxes comprises)

Article 3 : que ce contrat est conclu pour une durée de trois ans (3) à compter de sa date de notification

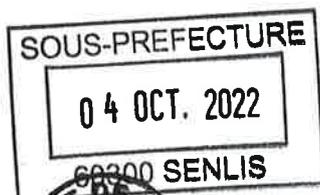
Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,
CREIL, le
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie Claire GIBERGUES

17 OCT. 2022



Fait à Creil le 22 septembre 2022

Jean Claude VILLEMAMIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

